Bureau de développement
des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/DKS/DIS/030

Genève, le 30 octobre 2026

Destinataires:
– Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
– À l'État de Palestine (Résolution 99)

Objet: **Appel à idées de projets pour l'Accélérateur d'initiatives régionales – Volet thématique sur l'innovation**

Madame, Monsieur,

Comme vous vous en souvenez, l'un des principaux résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-25) tenue à Bakou (Azerbaïdjan) en 2025 a été la reconnaissance, formulée dans la RÉSOLUTION 17 (Rév. Bakou, 2025) de la CMDT, intitulée "Mobilisation des ressources, mise en œuvre et coopération pour les initiatives régionales approuvées" et dans la RÉSOLUTION 92 (Bakou, 2025) de la CMDT, intitulée "Renforcement du rôle des bureaux régionaux de l'UIT dans l'accélération de la transformation numérique et la mise à profit des partenariats", de la nécessité de disposer de mécanismes et de cadres permettant au Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) d'accélérer l'élaboration de projets à l'appui des initiatives régionales pour la période 2026-2029 adoptées par la Conférence.

Pour m'acquitter de cette mission, j'ai l'honneur de vous annoncer le lancement de l'**Accélérateur d'initiatives régionales (RIA)**, une méthode conçue pour appuyer la mise en œuvre des initiatives régionales dans le cadre de projets réalisables et susceptibles d'être financés, élaborés conjointement avec les membres de l'UIT. Dans ce contexte, et à titre de premier appel, j'invite votre Administration à soumettre des propositions de projet alignées sur les initiatives régionales identifiées en matière d'innovation.

Les idées de projet doivent être soumises à mon équipe à l'adresse bdtinnovation@itu.int, au moyen du formulaire de demande joint à la présente lettre, avant le **15 novembre 2026**. Les contributions devraient donner une définition claire d'un problème lié à un résultat attendu de l'une des initiatives régionales dans le domaine de l'innovation, démontrer un engagement initial à faire progresser l'idée proposée et identifier les ressources et les parties prenantes nécessaires pour une mise en œuvre réussie.

Les idées de projets seront sélectionnées par une équipe de fonctionnaires du BDT composée d'experts au siège de l'UIT et sur le terrain. Les propositions de projets retenues seront communiquées dans un délai d'une semaine à compter de la date limite de soumission. Le coordonnateur, M. Mohamed Ba, peut être contacté par courrier électronique à l'adresse mohamed.Ba@itu.int, avec copie à: bdtinnovation@itu.int. Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et fournir des renseignements complémentaires.

Je compte sur votre participation active à ce premier accélérateur d'initiatives régionales pour l'identification de projets, qui ouvrira la voie à la conception conjointe de projets porteurs d'effets.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous reporter aux annexes jointes à la présente lettre et consulter le site web de l'Accélérateur d'initiatives régionales à l'adresse: https://www.itu.int/en/ITU-D/Innovation/Pages/RIA/Regional-Initiative-Accelerator.aspx.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur

Annexe I – Concept d'Accélérateur d'initiatives régionales
Annexe II – Initiatives régionales sélectionnées relatives à l'innovation
Annexe III – Formulaire de soumission d'une idée de projet

Annexe I – Concept d'Accélérateur d'initiatives régionales

Considérations générales

Depuis 2024, avec l'appui du Fonds de collaboration du Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) de la Chine, le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT élabore de nouvelles approches pour appuyer le développement d'initiatives régionales.

La nécessité de mettre en place de nouveaux cadres a été réaffirmée lors de la CMDT-25, notamment par la Résolution 17 (Rév. Bakou, 2025) sur la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et la coopération en ce qui concerne les initiatives régionales approuvées, et la Résolution 92 (Bakou, 2025) sur le renforcement du rôle des bureaux régionaux de l'UIT dans l'accélération de la transformation numérique.

L'Accélérateur d'initiatives régionales de l'UIT vise à stimuler les projets de développement du numérique en créant un accélérateur pour les initiatives régionales approuvées par la CMDT. L'accélérateur contribuera à la conception et à la mise en œuvre de projets dans le cadre des initiatives régionales adoptées à la CMDT-25, dans l'intérêt des États Membres de l'UIT, en particulier des pays en développement.

Il constitue un mécanisme guidé et collaboratif permettant aux parties prenantes d'identifier les nouvelles tendances, de concevoir des projets susceptibles d'être financés et adaptés à l'avenir et de mobiliser les partenariats et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre efficace. Fondamentalement, l'Accélérateur d'initiatives régionales sert de cadre réunissant les principales parties prenantes pour mettre en œuvre les initiatives régionales, évaluer les possibilités liées à l'écosystème et concevoir de manière conjointe des concepts de projets prêts à être mis en œuvre, assortis de résultats clairs et de pistes permettant d'obtenir des effets et de garantir leur pérennité.

Méthodologie

La méthodologie intègre des méthodes collaboratives, des approches innovantes, des outils pratiques et des compétences fondamentales dans un processus cohérent. Elle aide les utilisateurs à explorer des défis complexes, à définir des priorités, à concevoir des solutions, à tester des hypothèses et à préparer des projets en vue de leur mise en œuvre. Tout au long du parcours, la méthodologie vise à clarifier les résultats attendus, les entités responsables et les besoins en ressources, tout en encourageant la collaboration entre les parties prenantes.

La méthodologie de l'UIT comprend trois phases essentielles:

- Phase 1 – Recherche, état de préparation et prospective concernant les tendances: Permet d'avoir une vision prospective du contexte régional en analysant les signaux et les tendances, en cartographiant les moteurs du changement et en explorant les scénarios futurs. Cela permet de définir une vision commune de l'avenir souhaité et de l'orientation stratégique nécessaire pour le concrétiser.
- Phase 2 – Élaboration de projets susceptibles d'être financés: Traduit la vision de l'avenir en modèles de projet structurés et susceptibles d'attirer des investissements en définissant des objectifs, en identifiant les causes profondes, en définissant les pistes de solutions et en testant les hypothèses. Cette phase permet d'élaborer des concepts fondés sur des données probantes, avec des résultats clairs et mesurables documentés dans un descriptif de projet et dotés d'un outil de suivi de la mise en œuvre.
- Phase 3 – Mobilisation des ressources et partenariats: Fait progresser les projets de la conception à la mise en œuvre en établissant des modèles de partenariat, en alignant les rôles et les incitations et en définissant des voies de mobilisation des ressources. Cette phase permet de mettre en place un outil de suivi des investissements pour contribuer à obtenir des financements et à transformer les plans de projet validés en projets viables et prêts à être mis en œuvre.

Au cours de ces trois phases, la méthodologie intègre la recherche documentaire, les avis d'experts, des outils d'innovation ciblés, la création conjointe avec les parties prenantes de l'écosystème et des compétences essentielles pour guider la prise de décisions, renforcer la logique des projets et augmenter la probabilité d'une exécution durable.

Pris dans leur ensemble, ces éléments forment un cadre cohérent qui aide les régions à passer de l'objectif stratégique à des projets concrets et à l'épreuve de l'avenir, dans un contexte de confiance et de clarté.

Modalités et conditions

Les propositions sont soumises aux conditions suivantes:

- Un membre de chaque équipe de projet sélectionnée sera invité à participer à un atelier de conception conjointe en présentiel décrit dans la présente annexe.
- Deux idées de projet au maximum peuvent être retenues pour chaque initiative régionale dont la liste est donnée à l'Annexe II, sous réserve que les critères de sélection soient satisfaits.
- Pour garantir une participation équitable, une seule idée de projet sera sélectionnée par pays.
- Chaque atelier de conception conjointe accueillera jusqu'à 10 pays.
- Les contributions doivent être soumises en anglais, qui sera également la langue de travail de l'atelier.
- Les parrainages pour la participation à l'atelier dépendent des fonds disponibles, la priorité étant accordée aux participants des PMA, des PDSL et des PEID.
- Les organisations qui peuvent financer leurs équipes par leurs propres moyens bénéficieront d'une attention particulière pour l'atelier de conception conjointe en présentiel.
- Les équipes principales chargées des idées de projets sélectionnées seront invitées à suivre une formation en ligne sur la méthodologie relative à l'Accélérateur d'initiatives régionales par l'intermédiaire de l'Académie de l'UIT.
- Le processus de sélection garantira une évaluation rigoureuse et permettra aux bureaux régionaux concernés de l'UIT de continuer d'appuyer les projets sélectionnés après l'atelier de conception conjointe.
- Les idées de projet intégrées dans l'Accélérateur d'initiatives régionales devraient fournir un descriptif de projet et les autres produits définis dans le cadre du mécanisme.
- En 2027, les équipes principales recevront un appui supplémentaire en nature pour la mobilisation des ressources et la planification de la mise en œuvre, afin de les aider à transformer leurs idées en projets mondiaux.

Critères d'évaluation

Les idées de projets seront évaluées selon les critères suivants, chacun ayant un poids égal (100% au total):

- Originalité: Le concept est original pour son contexte et répond au défi.
- Pertinence: L'idée est pertinente pour l'initiative régionale visée et se distingue par rapport à elle.
- Durabilité: Les moyens, les méthodes et les ressources nécessaires pour soutenir les activités essentielles sont clairement décrits.
- Viabilité: Les solutions proposées sont réalistes et solides sur le plan logique.
- Incidences: La proposition porte sur des problèmes, des solutions et des incidences transversaux aux niveaux national, régional et mondial.
- Mobilisation des parties prenantes: Les parties prenantes concernées de l'écosystème et leurs contributions potentielles au projet sont clairement identifiées.

Atelier de conception conjointe

Les responsables de chaque idée de projet sélectionnée seront invités à participer à un atelier de conception conjointe, avec l'appui du sponsor du projet, le MIIT, et des hôtes de la manifestation, à savoir l'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) et le Ministère indonésien des communications et des affaires numériques (Komdigi).

Les idées de projets seront attribuées à un atelier en fonction de leur région:

- Les participants des régions des États arabes, de l'Europe et de l'Afrique de l'UIT seront invités à un atelier qui se tiendra à Lilongwe **(Malawi), du 2 au 4 décembre 2026**.
- Les participants des régions des Amériques, de la Communauté des États indépendants et de l'Asie-Pacifique de l'UIT seront invités à un atelier qui se tiendra à Jakarta **(Indonésie) du 8 au 10 décembre 2026**.

Les équipes de projet sélectionnées recevront toutes les informations sur l'atelier en temps utile.

L'ordre du jour provisoire de l'atelier de conception conjointe de trois jours est présenté ci-après.

1)	Accueil et remarques liminaires
2)	Série de présentations
3)	Avis d'experts
4)	Introduction à la méthodologie pour les initiatives régionales de l'UIT
5)	Introduction à la méthodologie de l'Accélérateur et au renforcement des capacités
6)	Séance de cocréation: Phase I – État de préparation des recherches et prospective sur les tendances
7)	Session de cocréation – Phase II – Élaboration de projets susceptibles d'être financés
8)	Séance de cocréation – Phase III – Partenariats et mobilisation de ressources
9)	Réalisations et enseignements tirés
10)	Prochaines étapes

Annexe II – Initiatives régionales sélectionnées relatives à l'innovation

Pour obtenir de plus amples informations sur les résultats attendus et les incidences de chaque initiative régionale, veuillez consulter le Rapport final de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25).

Initiative régionale	**Objectif**
AFR4 – Permettre la mise au point d'applications numériques et le développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et des écosystèmes de l'innovation numérique	Instaurer un écosystème de l'innovation numérique propice permettant de faire face aux révolutions technologiques, et mettre en place un environnement durable propice à l'utilisation X des technologies émergentes et au développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME), et des start-up.
AFR5 – Mécanismes de financement durables pour la transformation numérique de l'Afrique	Mettre en place un mécanisme de financement durable pour soutenir la mise en œuvre des initiatives régionales africaines et accélérer le processus de transformation numérique en Afrique en mobilisant diverses sources de financement et en attirant des investissements à long terme dans l'infrastructure numérique et les technologies émergentes.
AMS3 – Appui aux écosystèmes numériques innovants et à l'adoption et à l'utilisation des technologies émergentes	Promouvoir le renforcement des capacités numériques, les systèmes publics numériques, les services en ligne locaux et les écosystèmes de l'innovation nécessaires à une transformation numérique durable et inclusive, à l'innovation et à la création d'entreprises.
ARB4 – Les écosystèmes de l'innovation pour stimuler l'adoption et la croissance des technologies émergentes, notamment de l'intelligence artificielle	Établir une stratégie complète propre à favoriser la création, dans l'ensemble de la région des États arabes, le développement de l'intelligence artificielle (IA) et des écosystèmes de l'innovation numérique capables de garder le cap pendant les révolutions techniques, de créer un environnement durable propice à l'utilisation des technologies émergentes, de soutenir la croissance des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises et des start-up, de stimuler la croissance économique et de renforcer la résilience face au progrès technologique et de contribuer efficacement au développement socio-économique de la région.
ASP4 – Permettre la mise en place d'un secteur des télécommunications/technologies de l'information et de la communication innovant et durable	Aider les États Membres à élaborer des cadres politiques et réglementaires adaptés propres à encourager l'innovation, les investissements et la durabilité dans l'ensemble du secteur des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), en permettant une innovation centrée sur les TIC et la croissance des start-up et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), tout en tenant également compte de la nécessité d'en assurer la durabilité.

CEI4 – Création d'un environnement propice et réglementation des télécommunications/ technologies de l'information et de la communication	Compte tenu de la nécessité de réduire la fracture numérique sur le plan de l'accessibilité financière et de l'apparition d'un nombre croissant de nouveaux systèmes et réseaux de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC), il est nécessaire de faire évoluer la réglementation du numérique en temps opportun et d'élaborer des stratégies de développement numérique dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et dans l'ensemble de la région.
EUR5 – Écosystèmes de l'innovation numérique	Promouvoir des environnements favorables à l'innovation et à l'entrepreneuriat grâce à des approches systémiques fondées sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de réduire les disparités croissantes en matière d'innovation numérique dans la région.

Annexe III – Formulaire de soumission d'une idée de projet

Une soumission par organisation. Soumission à l'adresse bdtinnovation@itu.int avant le 15 novembre 2026.

Questions	Réponses
Informations de base	
Pays et région	
Organisation	
Coordonnateur responsable	
Adresse de courrier électronique du coordonnateur	
Membres de l'équipe principale	
Projet/Idée	
Quel est le titre provisoire de votre projet ou de votre idée?	
Qu'avez-vous fait pour valider cette idée de projet?	
À quelle initiative régionale de l'UIT sur l'innovation le projet se rapporte-t-il et à quels résultats escomptés contribuera-t-il (voir la liste figurant dans l'Annexe II)?	
Quelle stratégie ou quelle vision l'idée de projet appuie-t-elle et quels résultats pensez-vous qu'elle apporte?	
Quel problème essayez-vous de résoudre? (défi, personnes concernées et modalités)	
Quelles sont les incertitudes nationales et mondiales qui rendent urgente la résolution de ce problème?	
Quels sont les signaux et tendances nationaux et mondiaux qui rendent ce problème urgent?	
Comment allez-vous résoudre le problème et à quels acteurs sera-t-il fait appel?	
De quelles possibilités pouvez-vous tirer parti dans votre contexte pour résoudre ce problème?	
Quels résultats attendez-vous de cette solution?	
Quels résultats espérez-vous obtenir grâce à cette solution?	

Durabilité et incidences	
De quelles capacités disposez-vous déjà pour appuyer la solution et sa mise en œuvre?	
Quels ressources et engagements financiers avez-vous déjà alloués pour appuyer cette solution et sa mise en œuvre?	
Quels ressources et engagements non financiers avez-vous déjà alloués pour appuyer cette solution et sa mise en œuvre?	
Quel impact attendez-vous et comment allez-vous le maintenir au-delà du projet?	
De quels partenaires avez-vous besoin et quel rôle chacun jouerait-il?	
Contribution au projet d'Accélérateur d'initiatives régionales	
Parrainerez-vous la participation de votre équipe principale à l'atelier de conception conjointe en présentiel? (Un membre de l'équipe sera parrainé par projet sélectionné, mais d'autres membres pourront être invités aux frais du soumissionnaire de l'idée de projet, sous réserve des capacités pour l'atelier organisé.)	
Quels experts de votre pays, pertinents pour votre sujet, peuvent être associés à cette participation à l'Accélérateur d'initiatives régionales?	